

	CAPLP Externe	CAPLP Interne
<b>Principales conditions d'inscription</b>	<p>➤ <i>Pour les sections professionnelles</i> Vous devez justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années (BTS, DUT) ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 5</li> </ul> <p><b>ET avoir accompli 5 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique.</b> La pratique professionnelle peut avoir été acquise dans une spécialité autre que celle choisie pour l'inscription au concours.</p> <p>Le candidat remplissant les conditions de diplôme permettant de se présenter dans les sections d'enseignement général (ex : être inscrit en M1), n'a pas à justifier de pratique professionnelle.</p>	<p>Vous devez justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité :</p> <p>➤ <i>Pour les sections professionnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années (BTS, DUT) ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 5</li> <li>* <b>ET de trois années de services publics ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger.</b></li> </ul> <p>➤ <i>Pour les sections des métiers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* d'un diplôme de niveau 4 ou de niveau 3</li> <li>* <b>ET de quatre années de services publics ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger.</b></li> </ul>
	Retrouvez les conditions complètes et la section correspondant à votre discipline sur le site <a href="http://www.devenirenseignant.gouv.fr">www.devenirenseignant.gouv.fr</a>	
<b>Dates d'inscription par internet</b>	<b>Du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris</b>	
<b>Nature et dates des épreuves</b>	<p><b><u>Deux épreuves écrites d'admissibilité (coef.2) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Épreuve de mise en situation professionnelle (coef.1, durée 5 heures):</i> <b>mercredi 9 avril 2020</b></li> <li>➤ <i>Seconde épreuve d'admissibilité (coef.1, durée 5 heures):</i> <b>jeudi 9 avril 2020</b></li> </ul> <p><b><u>Deux épreuves d'admission (coef. 4) :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Epreuve de mise en situation professionnelle</i> de 5h00 (coef.2) -(TP + préparation de l'exposé + exposé + entretien) : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de lycée professionnel.</li> <li>➤ <i>Epreuve sur dossier</i> de 1h (coef.2) comportant deux parties (soutenance de dossier technique et scientifique (30 min) + entretien avec le candidat (30 min).</li> </ul>	<p><b><u>L'épreuve écrite d'admissibilité</u></b> consiste en l'étude par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)_de 8 pages maximum, établi par le candidat (coef.1).</p> <p>Il doit être réalisé selon des modalités définies. L'envoi du dossier de RAEP, <b>en double exemplaire</b>, devra obligatoirement être effectué <b>par voie postale et en recommandé simple</b> au plus tard le <b>29 Novembre 2019</b>, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse qui sera indiquée dans les arrêtés d'ouverture de concours.</p> <p><b><u>Une épreuve d'admission (coef.2) :</u></b> présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel. C'est une épreuve pratique de 6h00 (TP 4h + préparation de l'exposé 1h + exposé 30 min + entretien 30min).</p> <p><i>Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité.</i></p>

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux des épreuves d'admission pourront être **consultés à partir du mois de janvier 2020 sur Publinet.**

Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a initié une **grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République**. Cette grande mobilisation repose notamment sur **la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de l'École**.  
Ces thématiques trouvent toute **leur place dans le cadre des épreuves orales d'admission des concours** de recrutement du second degré !



Ce document a été réalisé à partir de plusieurs textes pour répondre de façon succincte aux premières interrogations lorsque l'on veut se présenter au concours. Il vous appartient de vérifier si vous répondez aux conditions d'inscription. Vous trouverez des informations supplémentaires sur le site internet : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>